

PLAN CADRE
DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU
DEVELOPPEMENT (PNUAD)
2008-2012

GUINEE-BISSAU

Draft 2

Equipe Pays des Nations Unies en Guinée-Bissau

Février 2007

Préambule

Monsieur Thierry Ange Ella-Ondo <i>Représentant de la FAO</i>	Monsieur Daniel Kertesz <i>Représentant de l'OMS</i>	Monsieur Antonio Mazzitelli <i>Représentant de l'ONU DC</i>
Monsieur Alain Nickels <i>Représentant de l'ONUDI</i>	Monsieur José Pita-Gros <i>Représentant du PAM</i>	Monsieur Guy de Araujo <i>Représentant de l'UNFPA</i>
Monsieur Jean M. Dricot <i>Représentant de l'UNICEF</i>	Madame Roseline Idowu <i>Représentant de l'UNHCR</i>	Monsieur Shola Omoregie <i>Représentant Spécial du Secrétaire Général, Représentant de l'UNOGBIS</i>
Monsieur Michel Balima <i>Représentant Résident du PNUD Coordonnateur Résident des Activités opérationnelles des Nations Unies en Guinée-Bissau</i>		Son Excellence Monsieur Aristide Gomes <i>Premier Ministre</i>

Sigles et abréviations

ANP	Assemblée Nationale Populaire
BCP	Bilan commun de pays
CCA	Common Country Assessment ou Bilan commun de pays
DGP	Direction Générale du Plan
DENARP	Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
IEC	Information, Education et Communication
IMC	Institut de la Femme et de l'Enfance
INEC	Institut National de la Statistique et du recensement
IST	Infections sexuellement transmissibles
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MICS	Multiple indicator cluster survey
OCB	Organisations Communautaires de Base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDD	Office des Nations Unies contre la Drogue et les Crimes
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement de l'Industrie
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PF	Planning Familial
PMA/ SR	Paquet Minimum d'Assistance / Santé Reproductive
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNLS	Plan national de lutte contre le SIDA
PNP	Programme National de la Population
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVNU	Programme des volontaires des Nations Unies
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH
QUIBB	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base du Bien-être
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquis
SR	Santé de la reproduction
SNU	Système des Nations Unies
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOGBIS	<i>United Nations Peace-building Support Office in Guinea-Bissau</i>
UNODC	Bureau des Nations Unies de lutte contre la Drague et les Crimes
VIH	<i>Virus de l'Immunodéficience humain</i>

Table des matières

	<i>Pages</i>
Résumé Exécutif	5
Section Introductive	6
Section II: Les domaines de coopération et les résultats escomptés	7
I. Gouvernance	9
II. Croissance économique et réduction de la pauvreté	10
III. Protection sociale et développement humain	12
Section III : Modalités de gestion	13
Section IV : Mécanismes de suivi et évaluation	14
Annexes	16
Annexe I : Matrice des Résultats du Plan - Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) en Guinée-Bissau 2008-2012	
Annexe II : Cadre de Suivi et Evaluation de l'UNDAF	24
Annexe III : Calendrier de Suivi Evaluation pour le cycle de programme	36
Annexe IV : Budget prévisionnel de l'UNDAF pour la période 2008-2012 (USD)	38

Résumé Exécutif

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) élaboré pour la période 2008-12 en réponse aux priorités de la Guinée-Bissau est le résultat d'un processus consultatif ayant impliqué l'ensemble des Fonds, Programmes et agences spécialisées des Nations Unies représentés en Guinée-Bissau, de même que les représentants du gouvernement et des organisations de la société civile. Le PNUAD a été formulé à la lumière des priorités nationales définies dans le cadre du Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) et de l'analyse stratégique des problèmes de développement faite lors du Bilan commun de pays. Le PNUAD prend en compte le contexte post-conflit et la nécessité de procéder à la consolidation de la paix, de la démocratie tout en s'engageant vers le rétablissement des équilibres macroéconomiques, le relèvement des indicateurs sociaux de base et l'accélération de la réponse au fléau du VIH/SIDA. Le bilan commun de pays a mis en exergue les facteurs freinant la réalisation des objectifs issus de la Déclaration du Millénaire et des instruments du Système des Nations Unies relatifs aux droits humains, particulièrement les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et a suggéré quatre principaux axes de coopération : i) Consolidation de l'Etat de droit, de l'autorité de la loi et du respect des droits humains ; ii) Appui au développement du capital humain ; iii) Promotion des groupes vulnérables, particulièrement dans les zones défavorisées ; iv) Appui au renforcement des capacités des populations à développer des pratiques d'exploitation des ressources agricoles et naturelles respectueuses de la conservation de l'environnement. C'est forte de ces éléments que la retraite de planification stratégique organisée au mois d'octobre 2006 à Bissau a finalement retenu les trois domaines ci-après : i) gouvernance ; ii) croissance et réduction de la pauvreté ; iii) protection sociale et développement humain, comme domaines de coopération du PNUAD en Guinée-Bissau pour la période 2008-12.

Dans le domaine de la gouvernance, la contribution du Système des Nations Unies (SNU) en Guinée-Bissau est destinée à permettre aux institutions nationales à gouverner dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays. Dans ce sens les institutions nationales verront se renforcer leurs capacités à élaborer et à appliquer des réformes visant la consolidation de l'Etat de droit, le respect des droits humains, la stabilité politique ainsi que la gestion préventive et une réponse adéquate aux situations de crise conformément aux normes internationales de réponse humanitaire. Ces appuis visent également à permettre au secteur de sécurité et de défense à devenir un facteur de paix et de consolidation des institutions démocratiques.

Pour son appui à la promotion de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté le SNU vise à aider : i) les institutions nationales à mettre en œuvre des stratégies de développement favorables à la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté ; ii) les ménages et les organisations communautaires de base (OCB) à bénéficier d'une production alimentaire locale diversifiée et sécurisée ; iii) les institutions nationales, les OCB et les entreprises à appliquer les principes et les normes de bonne gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Les appuis du SNU dans le domaine de la protection sociale et du développement du capital humain auront pour effet global de permettre aux groupes vulnérables d'utiliser des services sociaux de base de qualité et aux institutions nationales de disposer d'un développement continu du capital humain. Il s'agit de permettre aux populations, en particulier les groupes vulnérables, d'exercer dans l'équité, y compris de genre, leurs droits d'accès aux services de santé, d'éducation, d'eau, et d'assainissement ainsi qu'aux institutions nationales d'être renforcées pour prévenir et lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA.

Le choix de ces axes d'intervention repose sur l'avantage comparatif collectif du SNU et la nécessité d'un positionnement stratégique au sein de la communauté de développement pour la réalisation des OMD. Le SNU aura une responsabilité collective vis à vis de ces résultats et devra œuvrer pour l'obtention de progrès mesurables avec le Gouvernement et les autres partenaires. Les 3 résultats ou Effets du PNUAD ont été déclinés en 8 Effets programmes pays qui ont permis le positionnement des agences résidentes et non résidentes du SNU à travers 24 produits.

La mise en œuvre de l'UNDAF requiert des efforts de coordination appréciables au sein de l'équipe pays des Nations Unies en vue d'une plus grande complémentarité des interventions, mais aussi pour réduire les coûts de transaction. La création des groupes thématiques pour chacun des domaines de coopération et la mise en œuvre de programmes conjoints deux modalités importantes envisagées par l'équipe pays. Ces groupes thématiques assureront collectivement la convergence des contributions respectives des agences en vue de la réalisation des effets du PNUAD et joueront un rôle central dans le suivi évaluation de sa mise en œuvre.

La réalisation du PNUAD dans un contexte international favorable à l'aide constitue un élément catalyseur important pour augmenter l'échelle des interventions et renforcer la synergie entre les partenaires comme recommandé par la déclaration de Paris sur l'efficacité et l'efficience de l'aide.

Annexe I :

Matrice des Résultats du Plan - Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) en Guinée-Bissau 2008-2012

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Gouvernance

PRIORITE NATIONALE : Renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et garantir la stabilité macroéconomique

EFFETS DE L'UNDAF : Les institutions nationales gouvernent dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays

Effets de Programme	Produits	Rôle des Partenaires	Mobilisation des ressources (USD)	
			Ordinaires	A mobiliser
I Les institutions élaborent et appliquent des réformes visant la consolidation de l'Etat de droit, du cadre réglementaire, le respect des droits humains et la stabilité politique.	1. Les institutions judiciaires et du secteur de la sécurité assurent l'intégration effective et l'application des principes d'une justice protectrice des droits humains et garante de l'égalité.	PNUD, et UNOGBIS, appuis technique et financier aux secteurs de la justice et de la sécurité. UNICEF formation. ONUDC Institutions nationales : Ministères en charge de la justice, de la sécurité, et de la défense ; ONG. Coopérations bilatérales.	PNUD : 300 000 UNICEF : 20 000	PNUD : 500 000 UNODC : 4 500 000
	2. Les organisations de la société civile et les populations, particulièrement les femmes et les enfants améliorent leurs connaissances des instruments légaux et programmatiques en matière de respect des droits humains, d'équité et de genre et en assurent le suivi.	UNFPA appui technique et financier domaine genre et violences basées sur le genre. Institutions nationales : Ministère en charge de la solidarité, de la famille, de la lutte contre la pauvreté et de la justice ; Institut de la Femme et de l'Enfant ; ANP, ONG ; Réseaux de femmes Ministres et parlementaires, Réseaux parlementaires. Autres partenaires : UNIFEM. UNICEF formation sur les droits et la protection des enfants PNUD : Appui technique et financier.	UNFPA : 820 000 UNICEF : 30 000 PNUD : 200 000	UNFPA : 500 000
	3. Les institutions nationales, particulièrement l'Assemblée nationale populaire (ANP) et la Commission Nationale des Elections, sont renforcées en vue de la consolidation du processus démocratique.	PNUD et UNOGBIS appuis technique et financier à l'administration interne, l'ANP, et aux institutions de contrôle. Institutions nationales : Ministères en charge de la justice, de l'administration interne; ONG. Coopérations bilatérales.	PNUD : 500 000	PNUD : 1 500 000

	4. Les collectivités locales participent activement à la mise en place du processus de décentralisation et sont impliquées dans la gestion des programmes décentralisés.	PNUD, FENU et PVNU appuis technique et financier à l'administration interne. Institutions nationales : Ministères en charge de la justice, de l'administration interne; ONG. Coopérations bilatérales.	PNUD : 1 200 000	FENU : 500 000
	5. Les populations, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient des services d'une administration publique modernisée et aux capacités renforcées en vue d'une bonne application du cadre réglementaire et des principes de gestion publique.	PNUD appuis technique et financier aux ministères en charge de l'économie, des finances, de l'administration publique, de la fonction publique et de la justice. Institutions nationales : Ministères en charge des Finances et de l'Économie, Institut National de la Statistiques et du Recensement., Ministères sectoriels. Autres partenaires : BAD ; Banque Mondiale ; FMI ; Commission européenne ; Coopérations bilatérales.	PNUD : 1 700 000	PNUD : 250 000
I. Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux situations de crise humanitaire conformément aux normes internationales de réponse humanitaire.	6. Les institutions nationales et régionales assurent la mise en place d'un système d'alerte précoce et améliorent leurs capacités de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires en conformité avec les normes internationales.	PAM appui technique et financier auprès des ministères en charge de l'agriculture et de la santé. FAO et UNFPA appui technique / financier. UNICEF et PVNU formation et appui technique. OMS : Appui technique et financier à la réponse aux épidémies ; aspects de santé durant les crises humanitaires. Institutions nationales : Ministères en charge des ressources naturelles, de la santé, de l'agriculture, de la pêche et de l'administration interne. Autres partenaires : UNHCR. Coopérations bilatérales.	UNFPA : 50 000	PAM : 150 000 FAO : 600 000 UNICEF : 20 000 OMS : 300 000

	7. La société civile et les populations locales sont mieux informées et habilitées à prévenir et répondre aux catastrophes naturelles et crises en conformité avec les normes internationales.	PAM appui à la formation des responsables des ministères concernés et de la société civile, particulièrement dans le domaine de la planification prévisionnelle et de la logistique. FAO : appui technique / financier. UNICEF formation OMS : Appui technique à la formation, aspects de santé. Institutions nationales : Ministères en charge des ressources naturelles, de la santé, de l'agriculture, de la pêche et de l'administration interne. Autres partenaires : UNHCR. Coopérations bilatérales.	UNICEF : 20 000	PAM : 75 000 OMS : 50 000
	8. Les institutions nationales mettent en œuvre des programmes de déminage et de lutte contre les armes légères.	ONUDC, PNUD et UNOGBIS appuis technique et financier aux services de sécurité.	PNUD : 1 500 000	PNUD : 1 000 000 UNICEF : 30 000
II. Les institutions nationales sont engagées à faire du secteur de sécurité et de défense un facteur de paix et de consolidation des institutions démocratiques.	9. Les organes du secteur de sécurité et de défense sont reformés en vue de la consolidation des institutions démocratiques et de l'amélioration de leurs capacités opérationnelles.	ONUDC, PNUD et UNOGBIS appuis technique et financier aux services de sécurité et de la justice.	PNUD : 300 000	
	10. Les agents de la force publiques sont mieux habilités à faire respecter les droits humains et particulièrement en vue de lutter contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée.	ONUDC, PNUD et UNOGBIS appuis technique et financier aux services de sécurité et de la justice.	PNUD : 500 000	UNODC : 10 995 000

Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes :

La création des groupes thématiques et la mise en œuvre d'un programme conjoint sont deux modalités importantes envisagées par l'équipe pays pour assurer collectivement la convergence des contributions respectives des agences en vue de la réalisation des effets de l'UNDAF.

Le groupe thématique **Gouvernance** évaluera annuellement, sur la base des rapports d'avancement de chaque organe de gestion et agence les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF.

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Croissance et réduction de la pauvreté				
PRIORITE NATIONALE : Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois				
EFFETS DE L'UNDAF : Les populations, les institutions et les organisations nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable l'environnement.				
Effets de Programme	Produits	Rôle des Partenaires	Mobilisation des ressources (USD)	
			Ordinaires	A mobiliser
III. Les institutions nationales développent des stratégies de développement favorables à la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté	11. Les capacités des institutions nationales et locales sont renforcées en vue de la mise en œuvre et du suivi – évaluation des actions prévues dans le Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) et pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).	<p>PNUD appuis technique et financier aux structures gouvernementales impliquées. FAO, UNICEF, OMS</p> <p>UNFPA appui SII /Collecte des données UNICEF MICS 2009 et 2012 PAM: CFSVA (Sécurité alimentaire et nutrition) 2009 SSSFS en 2010. OMS : Appui au renforcement du système sanitaire à travers le PNDS.</p> <p>Institutions nationales : Ministères en charge des Finances et de l'Économie, Institut National de la Statistiques et du Recensement., Ministères sectoriels. Autres partenaires : BAD ; Banque Mondiale ; FMI ; Coopérations bilatérales.</p>	<p>PNUD : 500 000</p> <p>FAO : 20 000</p> <p>UNFPA : 600 000</p> <p>UNICEF : 100 000</p> <p>OMS : 140 000</p>	<p>PNUD : 300 000</p> <p>FAO : 20 000</p> <p>UNFPA : 500 000</p> <p>UNICEF : 600 000</p> <p>PAM : 100 000</p> <p>OMS : 320 000</p>
	12. Le DENARP actualisé intègre mieux les populations les plus vulnérables et renforce le caractère opérationnel de cet outil comme moyen de mise en œuvre des OMD, tout en prenant en compte la transversalité du VIH/SIDA et du genre.	<p>PNUD appuis technique et financier aux structures gouvernementales impliquées. FAO, UNICEF, OMS</p> <p>UNICEF appui technique. UNFPA : intégration des questions de population. OMS : appui technique, renforcement des partenariats.</p> <p>Institutions nationales : Ministères en charge des Finances et de l'Économie, Institut National de la Statistiques et du Recensement., Ministères sectoriels. Autres partenaires : BAD ; Banque Mondiale ; Coopérations bilatérales.</p>	<p>PNUD : 250 000</p> <p>UNFPA : 170 000</p>	<p>FAO : 20 000</p>

	<p>13. Les populations, notamment les plus défavorisées, et les petites entreprises bénéficient des services de micro finance diversifiés dans l'équité, y compris de genre.</p>	<p>PNUD, FAO appuis technique et financier. Institutions nationales : Ministères en charge des Finances et de l'Économie. Autres partenaires : FIDA ; Coopérations bilatérales.</p>	<p>PNUD : 1 000 000</p>	<p>FENU : 1 000 000 FAO : 850 000</p>
	<p>14. Les jeunes et les femmes sont les bénéficiaires prioritaires de la promotion de l'emploi.</p>	<p>PNUD appuis technique et financier. UNFPA stratégie nationale jeunesse/ politique nationale de jeunesse. Institutions nationales : Ministère de la solidarité ; Ministère en charge de l'Economie. Gouvernement Ministères en charge des Finances et de l'Économie. Autres partenaires : FIDA ; Coopérations bilatérales.</p>	<p>PNUD : 500 000 UNFPA : 50 000</p>	<p>PNUD : 250 000</p>
<p>IV. Les ménages et les organisations communautaires de base (OCB) bénéficient d'une production alimentaire locale diversifiée et sécurisée</p>	<p>15. Les capacités des populations, notamment les plus vulnérables, des institutions nationales et des associations professionnelles sont développées en vue de mettre en place des systèmes de production efficaces et compétitifs dans les filières de production prioritaires, les activités pastorales et la pêche artisanale.</p>	<p>PAM : Vivres pour création d'actifs dans les zones en situation d'insécurité alimentaire chronique. Renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture et du développement régional. ONUDI : appui aux Structures de contrôle de la qualité des produits renforcées et aux filières productives prioritaires (noix de cajou, fruits, légumes, pêche et promotion des petites entreprises.) PNUD et FAO Appuis techniques et financiers. Institutions nationales : Ministères en charge de l'agriculture et de la pêche. Autres partenaires : BAD ; FIDA ; Coopérations bilatérales.</p>	<p>PNUD : 1 250 000</p>	<p>PAM : 6 500 000 FAO : 2 000 000 PNUD : 900 000</p>

	16. Les populations, notamment dans les zones rurales maîtrisent mieux les informations sur la valeur nutritionnelle des produits alimentaires et les cycles agricoles et des cultures de contre saison en vue de garantir leur sécurité alimentaire.	<p>PAM : Renforcement des capacités du Ministère de la santé, des ONG et des communautés locales. Vivres pour formation..</p> <p>PNUD, PVNU et FAO : Appuis techniques et financiers.</p> <p>ONUDI : appui aux Structures de contrôle de la qualité des produits renforcées et aux filières productives prioritaires (noix de cajou, fruits, légumes, pêche et promotion des petites entreprises.)</p> <p>UNICEF formation en nutrition.</p> <p>Institutions nationales : Ministères en charge de l'agriculture et de la pêche.</p> <p>Autres partenaires : FIDA ; Coopérations bilatérales.</p>	<p>PNUD : 450 000</p> <p>UNICEF : 20 000</p>	<p>PAM : 800 000</p> <p>PNUD : 550 000</p> <p>FAO : 600 000</p>
V. Les institutions nationales, les OCB et les entreprises sont sensibilisées et bénéficient d'un renforcement de leurs capacités pour l'application des principes et des normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.	17. Les OCB et les entreprises des secteurs de l'agriculture et de la pêche mieux sensibilisées appliquent les normes de conservation et de l'environnement.	<p>PNUD, PVNU et FAO : Appuis techniques et financiers.</p> <p>PAM : Vivres pour actifs (reboisement).</p> <p>Renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture et du développement régional et des ONG</p>	<p>PNUD : 500 000</p>	<p>PNUD : 500 000</p> <p>FAO : 150 000</p> <p>PAM : 800 000</p>
	18. Les capacités de surveillance des institutions nationales du secteur de l'environnement sont améliorées et la législation sur l'environnement est adoptée et mise en œuvre en vue de prévenir les dégradations volontaires sur l'environnement et les ressources naturelles.	<p>PNUD et FAO : Appuis techniques et financiers.</p> <p>Institutions nationales : Ministères en charge de l'agriculture, de la pêche et des ressources naturelles.</p> <p>Autres partenaires : Coopérations bilatérales.</p>	<p>PNUD : 300 000</p>	<p>FAO : 1 000 000</p> <p>PNUD : 1 000 000</p>

Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes :

La création des groupes thématiques et la mise en œuvre d'un programme conjoint sont deux modalités importantes envisagées par l'équipe pays pour assurer collectivement la convergence des contributions respectives des agences en vue de la réalisation des effets de l'UNDAF.

Le groupe thématique *Croissance et réduction de la pauvreté* évaluera annuellement, sur la base des rapports d'avancement de chaque organe de gestion et agence les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF.

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Protection Sociale et Développement humain				
PRIORITE NATIONALE : Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables				
EFFETS DE L'UNDAF : Les groupes vulnérables utilisent des services sociaux de base de qualité et les institutions nationales disposent d'un développement continu du capital humain.				
Effets des Programmes	Produits	Rôle des Partenaires	Mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
VI. Les populations en particulier les groupes vulnérables exercent leurs droits d'accès aux services de santé, d'éducation, d'eau, et d'assainissement de qualité.	19. Les populations ont un meilleur accès à un paquet minimum des services de santé de qualité, en particulier pour la santé de la mère et de l'enfant.	UNFPA appui aux services de santé pour la SR, roadmap MMN, IEC, Sécurisation des produits contraceptifs PNUD : Appui technique et financier. UNICEF survie et développement de l'enfant, appui technique, matériel et financier. OMS : appui technique et financier aux programmes de survie des mères et des enfants et à la lutte contre les maladies prioritaires. PAM : Compléments nutritionnels des mères et des enfants vulnérables. Renforcement des capacités du Ministère de la santé, des ONG.	UNFPA: 1 150 000 PNUD : 250 000 UNICEF : 600 000 OMS : 200 000	UNFPA : 1500 000 UNICEF : 6 500 000 OMS : 5 600 000 PAM : 6 500 000
	20. Les populations, plus particulièrement les enfants et les jeunes filles des groupes vulnérables, ont un accès à une éducation de base, secondaire et professionnelle de qualité.	UNFPA appui à la formation des enseignants, approche par les compétences formelles et non formelles. UNICEF éducation de base, appui technique, matériel et financier. OMS : Appui technique et matériel à l'école nationale de santé ; bourses d'études. PAM : Mise en place des cantines scolaires dans les écoles primaires (vivres et articles non alimentaires). Distribution de rations sèches aux filles scolarisées. Renforcement des capacités du ministère de l'éducation et des ONG.	UNFPA : 200 000 UNICEF : 400 000 OMS : 320 000 PNUD : 250 000	UNICEF : 6 000 000 OMS : 120 000 PAM : 11 900 000
	21. Les populations en particulier les groupes accèdent à l'eau potable et à l'assainissement de qualité.	UNICEF eau, hygiène et assainissement et communication pour programme, appui technique, matériel et financier. PNUD,, FENU et PVNU appui technique et financier aux ONG et institutions publiques. OMS : appui technique. partenariat avec les radios communautaires, écoles	UNICEF : 175 000 PNUD : 1 000 000 OMS : 80 000	UNICEF : 3 000 000 FENU : 1 000 000 OMS : 345 000

	22. Les jeunes sont mieux habiletés en matière de comportements sociaux, civiques et de santé.	UNFPA appui promotion jeunesse. UNICEF appui technique, matériel et financier. OMS : Appui technique et financière à la mise en œuvre du PNDS. PNUD : Appui technique et financier	UNFPA : 150 000 UNICEF : 125 000 OMS : 75 000 PNUD : 100 000	UNICEF : 600 000 OMS : 145 000
VII. Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour prévenir et lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA.	23. Les populations adoptent les comportements recommandés en matière de préventions, de dépistage et de traitement face aux IST et VIH/SIDA grâce à une information améliorée.	UNFPA : appui à la prévention jeunes / femmes, CCC, CDV, programmation des préservatifs UNICEF appui technique, communication. OMS : Appui technique à la mise en oeuvre du PNLS. PNUD : Appui technique et financier	UNFPA : 300 000 UNICEF : 50 000 PNUD : 500 000	UNFPA : 300 000 UNICEF : 200 000 PNUD : 250 000 000 OMS : 700 000
	24. Les institutions nationales et de coordination, la société civile mettent en oeuvre des politiques et stratégies pour renverser la tendance du VIH/SIDA en permettant la prise en compte sa transversalité, la prévention de la transmission Parents Enfants et chez les jeunes, et le traitement thérapeutique et la protection des enfants et des orphelins à cause du SIDA.	UNFPA appui au renforcement institutionnel / collecte des données UNICEF appui technique. OMS : Appui technique à a la mise en oeuvre du PNLS. PNUD : Appui technique et financier PAM : Incitation au traitement ARV pour les personnes vivant avec le VIH et soutien à leur famille (distribution de rations aux patients en insécurité alimentaire). Renforcement des capacités du ministère de la santé et des ONG. FAO : Appui à la mise en œuvre des exploitations pour les orphelins et atteints de SIDA.. PVNU : appui technique.	UNFPA : 160 000 UNICEF : 200 000 OMS : 110 000 PNUD : 600 000	UNICEF : 350 000 OMS : 700 000 PNUD : 250 000 000 PAM : 2 900 000 FAO : 225 000

Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes :

La création des groupes thématiques et la mise en œuvre d'un programme conjoint sont deux modalités importantes envisagées par l'équipe pays pour assurer collectivement la convergence des contributions respectives des agences en vue de la réalisation des effets de l'UNDAF.

Le groupe thématique **Protection Sociale et Développement humain** annuellement, sur la base des rapports d'avancement de chaque organe de gestion et agence les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF.

Annexe II :			
Cadre de Suivi et Evaluation de l'UNDAF			
DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Gouvernance			
PRIORITE NATIONALE : Renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et garantir la stabilité macroéconomique			
EFFETS DE L'UNDAF : Les institutions nationales gouvernent dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays			
<p>Indicateurs : Code civil, Cadre administratif et Constitution mis en conformité avec les droits humains et les conventions internationales. Amélioration du degré de respect des textes réglementaires. Degré de connaissance et de respect des droits humains par les détenteurs d'obligation et les titulaires des droits. Niveau de représentativité des femmes dans les instances de décision et dans le processus électoral.</p>			
Effets de Programme et Produits	Indicateurs et base de référence	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
Effets de Programme I. Les institutions élaborent et appliquent des réformes visant la consolidation de l'Etat de droit, <i>du cadre réglementaire</i> , le respect des droits humains et la stabilité politique.	<u>Indicateurs:</u> Code civil, Cadre administratif et Constitution mis en conformité avec les droits humains et les conventions internationales. Degré d'application des textes réglementaires. <u>Base de référence:</u> Fragilité de l'Etat et de l'autorité de la loi. Faiblesse dans la continuité de l'Etat.	Adoption par le Gouvernement et l'Assemblée nationale des textes de loi mis en conformité avec les droits humains et les conventions internationales.	Instabilité politique. Non respect du cadre réglementaire.

<i>Produits</i>				
1.	Les institutions judiciaires et du secteur de la sécurité assurent l'intégration effective et l'application des principes d'une justice protectrice des droits humains et garante de l'égalité	<p>Indicateurs: Prise en compte effective des droits humains, particulièrement des questions d'égalité de genre et d'équité dans les textes de lois. Réduction des cas de violation des droits humains. Cadre légal sur le genre en conformité avec les conventions internationales adopté et mis en pratique. Degré de connaissance et de respect des droits humains par les détenteurs d'obligation et les titulaires des droits.</p> <p>Base de référence: Faible connaissance des droits humains par les détenteurs d'obligation et les titulaires des droits. Non conformité du cadre légal avec les conventions internationales (genre).</p>	Rapports des organisations non gouvernementales de défense des droits humains.	Faiblesse de l'appropriation nationale et de la participation de la société civile dans la formulation des documents de politiques.
2.	Les organisations de la société civile et les populations, particulièrement les femmes et les enfants améliorent leurs connaissances des instruments légaux et programmatiques en matière de respect des droits humains, d'équité et de genre et en assurent le suivi.	<p>Indicateurs: Existence des capacités en approche intégrée de genre dans les institutions de l'État et dans les ONG/Ass. Nombre de cas de violences rapportées par les services de police/ justice. Niveau de représentativité des femmes dans les instances de décision et de l'ANP. Nombre de centres d'accueil des victimes de la violence domestique et de la violence basée sur le genre, habilités pour l'appui psychosocial et juridique de qualité. Nombre de victimes de violence dont le dossier est traité selon les normes en vigueur et conventions</p> <p>Base de référence : Absence de Programme/stratégie nationale pour la promotion de l'équité/égalité de genre, de lutte contre les violences. Données de base insuffisantes sur la situation d'égalité / Violences basées sur le genre <i>Faibles capacités institutionnelles des institutions nationales et non gouvernementales liées au genre.</i></p>	<p>Décret loi – ordonnances (ANP)</p> <p>Rapport de mise en œuvre du PNIEG</p> <p>Rapports des ONG / associations sur les VBG (Justice / IMC)</p>	Faiblesse dans l'organisation des associations dans la défense des droits humains.

3.	Les institutions nationales, particulièrement l'Assemblée nationale populaire (ANP) et la Commission Nationale des Elections, sont renforcées en vue de la consolidation du processus démocratique.	<p>Indicateurs: Système électoral renforcé fonctionnel. Loi électorale révisée.</p> <p>Base de référence: Structures électorales peu soutenables sur le plan financier et institutionnel.</p>	Adoption de la loi électorale révisée par le gouvernement et l'Assemblée Nationale.	Fréquence des élections. Exacerbations des antagonismes politiques. Non respect du cadre réglementaire.
4.	Les collectivités locales participent activement à la mise en place du processus de décentralisation et sont impliquées dans la gestion des programmes décentralisés.	<p>Indicateurs: Lois sur la décentralisation révisées disponibles. Rapports de mise en œuvre des lois révisées sur la décentralisation.</p> <p>Base de référence: Faiblesse dans la déconcentration administrative. Non application des lois sur la décentralisation déjà formulées.</p>	Journal officiel. Rapports de ministère en charge de la décentralisation.	Importance des attentes. Difficultés financières.
5.	Les populations, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient des services d'une administration publique modernisée et aux capacités renforcées en vue d'une bonne application du cadre réglementaire et des principes de gestion publique.	<p>Indicateurs: Degré d'amélioration de l'efficacité et de la responsabilité de l'administration publique. Réduction du déficit budgétaire résorbé. Affectation des dépenses vers les secteurs prioritaires.</p> <p>Base de référence: Faibles capacités de l'administration publique. Gestion des finances publiques non assainie.</p>	Rapport d'évaluation du FMI, de la Banque Mondiale et de Mise en œuvre des divers projets.	Contraintes financières. Faiblesse des capacités humaines.
II.	Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux situations de crise humanitaire conformément aux normes internationales de réponse humanitaire.	<p>Indicateurs: Rapports sur les indicateurs d'alerte précoce disponibles.</p> <p>Base de référence: Manque d'information.</p>	Rapports des institutions nationales et des structures d'alerte.	Comportement des populations. Faiblesse des ressources des institutions.
6.	Les institutions nationales et régionales assurent la mise en place d'un système d'alerte précoce et améliorent leurs capacités de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires en conformité avec les normes internationales.	<p>Indicateurs: Proportion de cadres des institutions nationales et de la société civile disposant des compétences en matière de protection, collecte et analyse rapide des données Nombre d'enquêtes réalisées par an. Rapports sur les indicateurs d'alerte précoce disponibles.</p> <p>Base de référence: Diffusion tardive des informations.</p>	Rapports des institutions nationales et des structures d'alerte.	Comportement des populations. Faiblesse des ressources des institutions.

7.	La société civile et les populations locales sont mieux informées et habilitées à prévenir et répondre aux catastrophes naturelles et crises en conformité avec les normes internationales.	<p>Indicateurs: Degré d'information des institutions nationales, régionales et locales à la prévention des crises humanitaires. Plan de contingence disponible et actualisé annuellement</p> <p>Base de référence: Diffusion tardive des informations.</p>	Rapports des institutions nationales et des structures d'alerte.	Comportement des populations. Faiblesse des ressources des institutions.
8.	Les institutions nationales mettent en œuvre des programmes de déminage et de lutte contre les armes légères.	<p>Indicateurs: Superficie déminée. Nombre d'armes légères récupérées.</p> <p>Base de référence: Manque d'information fiable.</p>	Rapports diffusés.	Manque de confiance.. Maniement dangereux des explosifs.
III.	Les institutions nationales sont engagées à faire du secteur de sécurité et de défense un facteur de paix et de consolidation des institutions démocratiques.	<p>Indicateurs: Etat d'avancement de la mise en œuvre de la réforme. Réduction des signes de l'intervention de l'armée dans la vie politique.</p> <p>Base de référence: Intervention de l'armée dans la vie politique.</p>	Rapports mise en œuvre de la réforme diffusée. Rapports des ONG.	Intervention de l'armée dans la vie politique.
9.	Les organes du secteur de sécurité et de défense sont reformés en vue de la consolidation des institutions démocratiques et de l'amélioration de leurs capacités opérationnelles.	<p>Indicateurs: Etat d'avancement de la mise en œuvre de la réforme.</p> <p>Base de référence: Faible formation des agents de la force publique.</p>	Rapports mise en œuvre de la réforme diffusés.	Degré de consensus sur la réforme.
10.	Les agents de la force publiques sont mieux habilités à faire respecter la loi et les droits humains et particulièrement en vue de lutter contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée.	<p>Indicateurs: Nombre de personnes formées par niveau ou grade et selon le type de formation.</p> <p>Base de référence: Manque de formation de nombreux agents de la force publique.</p>	Rapports sur la formation des agents de la force publique diffusés.	Intervention de l'armée dans la vie politique. Limitation des ressources.

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Croissance et réduction de la pauvreté				
PRIORITE NATIONALE Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois				
EFFETS DE L'UNDAF : Les populations, les institutions et les organisations nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable l'environnement				
Indicateurs : Pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté réduit de 65,9 en 2006 à moins de 63% en 2012 . Amélioration de la productivité et degré de diversification des activités agricoles, pastorales et de la pêche artisanale des populations vulnérables. Degré d'application des principes et normes de gestion des ressources naturelles par les OCB et les entreprises intervenant dans l'exploitation des ressources naturelles.				
	Indicateurs et base de référence	Sources de Vérification	Risques et hypothèses	
Effets des Programmes IV. Les institutions nationales développent des stratégies de développement favorables à la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté	Indicateurs: Réduction du taux de chômage; Augmentation des revenus et des opportunités des plus vulnérables. Base de référence : Zones d'interventions des politiques nationales peu spécifiées.	Rapports d'enquête sur l'emploi et la consommation des ménages dans les zones cibles de type QUIBB.	Faiblesse du tissu économique national.	
Produits				
11.	Les capacités des institutions nationales et locales sont renforcées en vue de la mise en œuvre et du suivi – évaluation des actions prévues dans le Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) et pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).	Indicateurs: Données fiables et actualisées par région et par sexe disponibles selon un Plan statistique quinquennal de collecte et d'analyse Système d'information intégré fonctionnel en réseau Systèmes sectoriels d'information actualisés Nombre de Départements ministériels disposant d'un cadre de dépenses à moyen terme Rapports de suivi et de mise en œuvre du DENARP disponibles. Base de référence : DEVINFO non fonctionnel; Absence de Base de données; Absence de plan décennal de collecte; Données obsolètes. Faibles capacités organisationnelles.	Bulletins statistiques (INEC) Documents des résultats d'enquêtes (INEC) Plan quinquennal de collecte de données (INEC) Diffusion des rapports auprès des partenaires.	Les mécanismes institutionnels du suivi du DENARP sont clairement définis et fonctionnels Faiblesse des capacités de mise en œuvre et de reporting des administrations publiques.

12.	Le DENARP actualisé intègre mieux les populations les plus vulnérables et renforce le caractère opérationnel de cet outil comme moyen de mise en œuvre des OMD, tout en prenant en compte la transversalité du VIH/SIDA et du genre.	<p>Indicateurs: Indicateurs de suivi communs sur DENARP /PNP/ programmes sectoriels mesurés annuellement Nombre de plans/programmes sectoriels axés sur les OMD Inscription dans le DENARP des interventions visant effectivement l'accélération du rythme de réalisation des OMD.</p> <p>Base de référence Cohérence DENARP/OMD insuffisamment assurée Non intégration de la Politique Nationale de population/DENARP.</p>	Grille d'Indicateurs de suivi intégrés PNP/ DENARP (DGP/INEC) Documents actualisés PNP / DENARP (DGP)	Les Capacités nationales d'absorption/ d'exécution des programmes/projets sont effectivement accrues
13.	Les populations, notamment les plus défavorisées, et les petites entreprises bénéficient des services de micro finance diversifiés dans l'équité, y compris de genre.	<p>Indicateurs: Augmentation du nombre des personnes vulnérables (des femmes et des jeunes) et des petites entreprises bénéficiaires des services de micro finance. Degré de diversification des services offerts par les institutions de micro finance.</p> <p>Base de référence : Accès limité des plus vulnérables aux services de micro finance. Limitation des services des institutions de micro finance au micro crédit.</p>	Rapports d'activités des institutions de micro finance. Enquêtes auprès des bénéficiaires et des institutions de micro finance.	Concentration des interventions des institutions de micro finance dans les mêmes zones et secteurs.
14.	Les jeunes et les femmes sont les bénéficiaires prioritaires de la promotion de l'emploi.	<p>Indicateurs: Document de politique nationale actualisé sur l'emploi des jeunes et des plus vulnérables disponible. Taux d'augmentation du nombre d'emplois créés pour les femmes et les jeunes supérieur au taux de croissance démographique (3%). Augmentation du nombre de jeunes et de femmes initiant des activités génératrices de revenu supérieure au taux de croissance démographique (3%).</p> <p>Base de référence Faiblesse de l'information sur l'emploi et le marché du travail.</p>	Adoption par le Gouvernement du document de politique nationale sur l'emploi des jeunes et des plus défavorisés. Résultats du recensement général de la population et de l'habitat. Résultats d'enquêtes annuelles sur l'emploi et la conjoncture économique.	Faiblesse du tissu économique et de la formation des demandeurs d'emplois.
V.	Les ménages et les organisations communautaires de base (OCB) bénéficient d'une production alimentaire locale diversifiée et sécurisée	<p>Indicateurs: Taux d'augmentation de la production alimentaire, y compris pendant les périodes de contre saison.</p> <p>Base de référence : Cycles agricoles fortement dépendant de la pluviométrie.</p>	Rapports et résultats d'enquêtes sur les performances des filières prioritaires, des activités pastorales et de la pêche artisanale dans les zones d'intervention.	Résistances aux innovations technologiques.

15.	Les capacités des populations, notamment les plus vulnérables, des institutions nationales et des associations professionnelles sont développées en vue de mettre en place des systèmes de production efficaces et compétitifs dans les filières de production prioritaires, les activités pastorales et la pêche artisanale.	<p>Indicateurs: Augmentation de la productivité (rendement à l'ha ou produit par travailleur) dans les filières prioritaires, les activités pastorales et la pêche artisanale.</p> <p>Base de référence Faiblesse des équipements des paysans et pêcheurs artisanaux.</p>	Rapports et résultats d'enquêtes sur les performances des filières prioritaires, des activités pastorales et de la pêche artisanale dans les zones d'intervention.	Résistances aux innovations technologiques.
16.	Les populations, notamment dans les zones rurales maîtrisent mieux les informations sur la valeur nutritionnelle des produits alimentaires et les cycles agricoles et des cultures de contre saison en vue de garantir leur sécurité alimentaire.	<p>Indicateurs: Diminution de la durée des périodes d'insécurité alimentaire. Disponibilité des produits alimentaire en quantité suffisante. Part du revenu consacré à l'alimentation. Nombre moyen de repas par ménage.</p> <p>Base de référence Part du revenu consacré à l'alimentation. (65%).</p>	Rapport sur la surveillance alimentaire des zones à risques. CFSVA PAM.	Forte dépendance des activités agricoles à la pluviométrie.
VI.	Les institutions nationales, les OCB et les entreprises sont sensibilisées et bénéficient d'un renforcement de leurs capacités pour l'application des principes et des normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement	<p>Indicateurs: Degré d'application des principes et normes de gestion des ressources naturelles par les OCB et les entreprises intervenant dans l'exploitation des ressources naturelles.</p> <p>Base de référence : Absence d'information sur le degré des connaissances des principes et normes de gestion des ressources naturelles dans le pays.</p>	Résultats d'enquête ou d'autres méthodes d'information.	Comportements de survie des populations. Conflits entre profits et impératifs de conservation de l'environnement.
17.	Les OCB et les entreprises des secteurs de l'agriculture et de la pêche mieux sensibilisées appliquent les normes de conservation et de l'environnement.	<p>Indicateurs: Degré d'information et de changement de comportement sur les principes et normes de gestion des ressources naturelles par les OCB et les entreprises intervenant dans l'exploitation des ressources naturelles.</p> <p>Base de référence : Absence d'information sur le degré des connaissances des principes et normes de gestion des ressources naturelles dans le pays.</p>	Résultats d'enquête ou d'autres méthodes d'information.	Comportements de survie des populations. Conflits entre profits et impératifs de conservation de l'environnement.

18.	<p>Les capacités de surveillance des institutions nationales du secteur de l'environnement sont améliorées et la législation sur l'environnement est adoptée et mise en œuvre en vue de prévenir les dégradations volontaires sur l'environnement et les ressources naturelles.</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Degré d'application de la législation prévenant les dégradations volontaires sur l'environnement. Degré d'intensification des missions de surveillance des institutions du secteur de l'environnement.</p> <p><u>Base de référence :</u> Législation ancienne peu adaptée aux principes de conservation de l'environnement. Absence d'information sur le degré des connaissances des principes et normes de gestion des ressources naturelles dans le pays.</p>	<p>Adoption par le gouvernement de la nouvelle loi sur la protection de l'environnement. Rapports des institutions de surveillance de l'environnement.</p>	<p>Résistance des différents groupes d'intérêt.</p>
-----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Protection Sociale et Développement humain			
PRIORITE NATIONALE : Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables			
EFFETS DE L'UNDAF : Les groupes vulnérables utilisent des services sociaux de base de qualité et les institutions nationales disposent d'un développement continue du capital humain.			
Progression du taux de scolarisation net dans l'éducation primaire de 66% en 2006 à 87% en 2012. Amélioration du ration H/G dans l'éducation primaire et secondaire. Ratio de Mortalité Maternelle réduit de x pour 100.000 naissances vivantes Taux de Mortalité Infanto -juvénile réduit de x décès pour 1.000 naissances vivantes)			
Effets des Programmes :	Indicateurs:		
VII. Les populations en particulier les groupes vulnérables exercent leurs droits d'accès aux services de santé, d'éducation, d'eau, et d'assainissement de qualité.	Indicateurs du secteur relatifs aux OMD. . Proportion des femmes ayant eu quatre visites pour des soins prénatals passe de 24 à 90%. Proportion des naissances assistées de personnel de santé passe de 38,8 à 50 %. Taux de Prévalence Contraceptive moderne passe de 6,1 à 15%. Progression du taux de scolarisation net dans le primaire 66% en 2006 à 87% en 2012. Parité H/G assurée dans l'éducation primaire. Augmentation du ration H/G dans l'éducation .secondaire Réduction de la mortalité infantile et infanto juvénile. Réduction de la mortalité maternelle. Taux de tuberculose Réduction du taux de malnutrition aiguë globale. Base de référence : Taux de Mortalité Infanto -juvénile réduit de x décès pour 1.000 naissances vivantes) (223/1000) Ratio de Mortalité Maternelle réduit de x pour 100.000 naissances vivantes (818/1000000) Taux de paludisme Taux de tuberculose Taux de malnutrition aiguë globale : 10,3%. Taux de scolarisation net. Ratio H/F dans l'éducation primaire 0,62.	Résultats de l'enquête Démographique de santé ou MICS Rapports du MEN. Rapports MICS 2009 et 2012.	Limitations financières. Faiblesse de l'offre des structures sanitaires et des établissements scolaires.

19.	Les populations ont un meilleur accès à un paquet minimum des services de santé de qualité, en particulier pour la santé de la mère et de l'enfant.	<p><u>Indicateurs:</u> La couverture en Centres de Santé offrant un Paquet minimum d'activités en santé de la reproduction au niveau national. passe de 73 à 90%. La couverture en hôpitaux ciblés offrant des Soins obstétricaux d'urgences complètes passe de 1 à 4 et celle des centres de santé offrant des Soins obstétricaux d'urgence de base passe de 50 à 90%. Pourcentage des usagers des services de SR se déclarent satisfaits des services offerts.</p> <p>Plan de sécurisation des produits SR intégrer au budget national <i>Taux de décharge des centres de supplementations nutritionnelle.</i> <u>Base de référence :</u> <i>Taux de décharge des centres de supplementations nutritionnelle (75%)</i></p>	<p>Résultats des missions de terrain.</p> <p>Rapports des établissements sanitaires.</p>	Limitations financières.
20.	Les populations, plus particulièrement les enfants et les jeunes filles des groupes vulnérables, ont un accès à une éducation de base, secondaire et professionnelle de qualité.	<p><u>Indicateurs:</u> Allongement de la durée du volume horaire hebdomadaire et annuel. Allongement des cycles scolaires. Augmentation du ration enseignants Formé/ Ensemble des enseignant. Nombre d'établissements scolaires à cycle complet construit. Nombre d'écoles professionnelles créées et opérationnelles. Nombre d'école avec cantine fonctionnelle.</p> <p><u>Base de référence :</u> Faible qualité de l'enseignement.</p>	<p>Rapports du ministères de l'éducation nationale.</p> <p>Résultats des missions de terrain.</p>	Limitations financières.
21.	Les populations en particulier les groupes accèdent à l'eau potable et à l'assainissement de qualité.	<p><u>Indicateurs:</u> Taux de progression de la populations ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement. Plans sectoriels garantissant l'accès équitables aux services sociaux de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement efficaces et de qualité disponibles . Rapport de mise en œuvre des plans sectoriels disponibles.</p> <p><u>Base de référence :</u> Faibles capacités d'encadrement et de gestion Système d'information sanitaire peu opérationnel PNDS actualisé en 2007 Faiblesse de l'offre par EAGB.</p>	<p>Rapports d'enquêtes. Rapports MICS 2009 et 2012. Plans et adoptés. Rapport de mise en œuvre des plans.</p>	<p>Limitations financières.</p> <p>Choix politiques.</p>

22.	Les jeunes sont mieux habiletés en matière de comportements sociaux, civiques et de santé.	<p>Indicateurs:</p> <p>Pourcentage de jeunes scolarisés et non scolarisés en contact avec les thématiques relatives au développement des compétences sociales, santé de la reproduction, citoyenneté</p> <p>Pourcentage de jeunes par sexe fréquentant les services de SR et les points de prestations de santé de la reproduction dans les Centres de Jeunes</p> <p>Pourcentage de population ayant acquis des connaissances sur la santé de la reproduction, les grossesses précoces, les pratiques néfastes, dans les différents groupes cibles</p> <p>Base de référence :</p>	Rapports d'enquêtes. Rapports MICS 2009 et 2012..	Limitations financières. Comportements à risque Choix politiques.
VIII.	Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour prévenir et lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA	<p>Indicateurs:</p> <p>Prévalence du VIH/SIDA réduite.</p> <p>Base de référence :</p> <p>Taux de Prévalence VIH (%) 2.8%.</p> <p>Taux de Prévalence VIH des femmes enceintes de 7,3%</p> <p>Orphelins Sida</p>	Rapports. Résultats d'enquête.	Limitations financières. Comportements à risque.
23.	Les populations adoptent les comportements recommandés en matière de préventions, de dépistage et de traitement face aux IST et VIH/SIDA grâce à une information améliorée.	<p>Indicateurs:</p> <p>Pourcentage des centres qui sont capables de diagnostiquer et de prendre correctement en charge les Infections Sexuellement Transmissibles (ISTs)</p> <p>Nombre de Centres dans tout le territoire national qui offrent des services de Dépistage Volontaire et anonyme de VIH/SIDA</p> <p>Nombre de PVVIH bénéficiant de traitement</p> <p>Nombre d'actions de renforcement de capacité des ONG et OSC pour la prise en charge psychologique et socio-économique des personnes vivant avec le VIH/SIDA et leur famille</p> <p>Pourcentage des jeunes utilisant le condom lors du premier rapport sexuel.</p> <p>Pourcentage de la population des 15- 24 ans ayant une correcte compréhension en matière des IST/VIH/SIDA</p> <p>Pourcentage des mères PVVIH entrant dans le centre pour le test de leurs enfants.</p> <p>Nombre d'enfants de mères testés séronégatifs.</p> <p>Base de référence :</p> <p>Centre de Dépistage Volontaire insuffisant</p> <p>Faible capacité de prise en charge médicale / psychosociale des PVVIH</p> <p>Pourcentage des mères PVVIH entrant dans le centre pour le test de leurs enfants (80%).</p> <p>Nombre d'enfants de mères testés séronégatifs (92%).</p>	Rapports. Résultats d'enquête.	Limitations financières. Comportements à risque.

24.	Les institutions nationales et de coordination, la société civile mettent en oeuvre des politiques et stratégies pour renverser la tendance du VIH/SIDA en permettant la prise en compte sa transversalité, la prévention de la transmission Parents Enfants et chez les jeunes, et le traitement thérapeutique et la protection des enfants et des orphelins à cause du SIDA.	<p><u>Indicateurs:</u> Les statistiques sur la dynamique épidémiologique sur le VIH/SIDA , fiables, de qualité et désagrégés par zone et par données sociodémographiques, sont disponibles, a temps utile Structure nationale de coordination opérationnelle Part du budget de l'Etat</p> <p><u>Base de référence :</u> Trois principes non respectés Faiblesse de la Coordination et du suivi Absence de données</p>	Rapports. Résultats d'enquête.	Limitations financières. Choix politiques.
-----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------------------

Annexe : III Calendrier de Suivi Evaluation pour le cycle de programme

Type d'activités		ANNEE 1 - 2008	Année 2 - 2009	Année 3 - 2010	Année 4 - 2011	Année 5 - 2012
Activités de Suivi Evaluation de l'Equipe Pays	Sondages/ études	<p>Enquête auprès des bénéficiaires institutions de micro finance.</p> <p>Enquête sur les performances des filières prioritaires. Enquêtes sur la conjoncture économique.</p>	<p>Enquêtes sur la conjoncture économique. Enquête QUIBB. Enquête Démographique ou Enquête MICS.</p>	<p>Enquête auprès des bénéficiaires institutions de micro finance.</p> <p>Enquête sur les performances des filières prioritaires. Enquêtes sur la conjoncture économique.</p>	<p>Enquêtes sur la conjoncture économique.</p>	<p>Enquête auprès des bénéficiaires institutions de micro finance.</p> <p>Enquête sur les performances des filières prioritaires. Enquêtes sur la conjoncture économique. Enquête QUIBB. Enquête MICS.</p>
	Systèmes de suivi	<p>Réunions trimestrielles des Groupes Thématiques. Réunion du Groupe Thématique du Programme conjoint sur le VIH/SIDA.</p>	<p>Réunions trimestrielles des Groupes Thématiques. Réunion du Groupe Thématique du Programme conjoint sur le VIH/SIDA.</p>	<p>Réunions trimestrielles des Groupes Thématiques. Réunion du Groupe Thématique du Programme conjoint sur le VIH/SIDA.</p>	<p>Réunions trimestrielles des Groupes Thématiques. Réunion du Groupe Thématique du Programme conjoint sur le VIH/SIDA.</p>	<p>Réunions trimestrielles des Groupes Thématiques. Réunion du Groupe Thématique du Programme conjoint sur le VIH/SIDA.</p>

	Reuves	Rapports d'enquête. Rapport annuel de mise en œuvre de la maîtrise des résultats de l'UNDAF. Rapport d'avancement de chaque organe de gestion et agence sur les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF	Rapports d'enquête. Rapport annuel de mise en œuvre de la maîtrise des résultats de l'UNDAF. Rapport d'avancement de chaque organe de gestion et agence sur les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF	Rapports d'enquête. Rapport annuel de mise en œuvre de la maîtrise des résultats de l'UNDAF. Rapport d'avancement de chaque organe de gestion et agence sur les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF Evaluation à mi parcours de l'UNDAF. Rapport de suivi du DENARP.	Rapports d'enquête. Rapport annuel de mise en œuvre de la maîtrise des résultats de l'UNDAF. Rapport d'avancement de chaque organe de gestion et agence sur les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF Rapport de suivi du DENARP.	Rapports d'enquête. Rapport annuel de mise en œuvre de la maîtrise des résultats de l'UNDAF. Rapport d'avancement de chaque organe de gestion et agence sur les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF. Evaluation finale de l'UNDAF. Rapport de suivi du DENARP.
Références de planification	Jalons de l'évaluation de l'UNDAF			Evaluation à mi parcours de l'UNDAF.	Macro-assessment Micro-assessment.	Evaluation finale de l'UNDAF.
	Renforcement des capacités de S-E	Activités de renforcement des capacités dans le cadre de chaque programme.	Activités de renforcement des capacités dans le cadre de chaque programme.	Activités de renforcement des capacités dans le cadre de chaque programme.	Activités de renforcement des capacités dans le cadre de chaque programme.	Activités de renforcement des capacités dans le cadre de chaque programme.
	Utilisation de l'information	Rapport de suivi du DENARP. Rapport OMD Rapports des institutions dans les différents domaines des OMD.	Rapport de suivi du DENARP. Rapports des institutions dans les différents domaines des OMD.	Rapports des institutions dans les différents domaines des OMD.	Rapport OMD Rapports des institutions dans les différents domaines des OMD.	Rapports des institutions dans les différents domaines des OMD.
	Activités des partenaires	Suivi de la déclaration de Paris			Suivi de la déclaration de Paris	

Annexe IV : Budget prévisionnel de l'UNDAF pour la période 2008-2012 (USD)

Effets de l'UNDAF et de Programme		FAO	OMS	ONU DC	ONU DI	PAM	PNUD	UNFPA	UNHCR	UNICEF	UNOGB IS	TOTAL
Effets de l'UNDAF	Effets de programme											
Les institutions nationales gouvernement dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays	Effet I			4 500 000			6 650 000	1 320 000		50 000		12 520 000
	Effet II	600 000	350 000			225 000	2 500 000	50 000		40 000		3 765 000
	Effet III			10 995 000			800 000			30 000		11 825 000
Sous-Total Gouvernance		600 000	350 000	15 495 000		225 000	9 950 000	1 370 000		120 000		28 110 000
Les populations, les institutions et les organisations nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable l'environnement.	Effet IV	910 000	460 000			100 000	3 800 000	1 150 000		700 000		7 120 000
	Effet V	2 600 000	6 840 000			6 300 000	3 150 000					18 890 000
	Effet VI	1 150 000				800 000	2 300 000					4 250 000
Sous-Total Croissance et réduction de la pauvreté		4 660 000	7 300 000			7 200 000	9 250 000	1 150 000		700 000		30 260 000
Les groupes vulnérables utilisent des services sociaux de base de qualité et les institutions nationales disposent d'un développement continu du capital humain.	Effet VII		7 200 000			18 400 000	2 600 000	3 000 000		17 400 000		48 600 000
	Effet VIII	225 000	1 510 000			2 900 000	1 600 000	760 000		800 000		7 795 000
Sous-Total Protection Sociale et Développement humain			8 710 000			21 300 000	4 200 000	3 760 000		18 200 000		56 395 000
Total pour les trois effets de l'UNDAF		5 485 000	16 360 000			28 725 000	23 400 000	6 280 000		19 020 000		114 765 000

Objectifs de mobilisation des ressources de l'UNDAF 2008 - 2012													
		PAM			PNUD			FAO			OMS		
Effets de l'UNDAF	Effets de Programme	Ordinaires	A Mobiliser	Total	Ordinaires	A Mobiliser	Total	Ordinaires	A Mobiliser	Total	Ordinaires	A Mobiliser	Total
	Effet 1	-	-	-	3,900,000	2,750,000	6,650,000	-	-	-	-	-	-
I	Effet 2	-	225,000	225,000	1,500,000	1,000,000	2,500,000	-	600,000	600,000	-	350,000	350,000
	Effet 3	-	-	-	800,000	-	800,000	-	-	-	-	-	-
		-	225,000	225,000	6,200,000	3,750,000	9,950,000	-	600,000	600,000	-	350,000	350,000
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Effet 4	-	100,000	100,000	2,250,000	1,550,000	3,800,000	20,000	890,000	910,000	140,000	320,000	460,000
II	Effet 5	-	6,300,000	6,300,000	1,700,000	1,450,000	3,150,000	-	2,600,000	2,600,000	675,000	6,165,000	6,840,000
	Effet 6	-	800,000	800,000	800,000	1,500,000	2,300,000	-	1,150,000	1,150,000	-	-	-
		-	7,200,000	7,200,000	4,750,000	4,500,000	9,250,000	20,000	4,640,000	4,660,000	815,000	6,485,000	7,300,000
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Effet 7	-	18,400,000	18,400,000	1,600,000	1,000,000	2,600,000	-	-	-	815,000	6,385,000	7,200,000
III	Effet 8	-	2,900,000	2,900,000	1,100,000	500,000	1,600,000	-	225,000	225,000	110,000	1,400,000	1,510,000
		-	21,300,000	21,300,000	2,700,000	1,500,000	4,200,000	-	225,000	225,000	925,000	7,785,000	8,710,000
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ensemble	-	28,725,000	28,725,000	13,650,000	9,750,000	23,400,000	20,000	5,465,000	5,485,000	1,740,000	14,620,000	16,360,000

		ONU DC			UNFPA			UNICEF		
Effets de l'UNDAF	Effets de Programme	Ordinaires	A Mobiliser	Total	Ordinaires	A Mobiliser	Total	Ordinaires	A Mobiliser	Total
	Effet 1		4,500,000	4,500,000	820,000	500,000	1,320,000	50,000	-	50,000
I	Effet 2				50,000	-	50,000	20,000	20,000	40,000
	Effet 3		10,995,000	10,995,000	-	-	-	-	30,000	30,000
			15,495,000	15,495,000	870,000	500,000	1,370,000	70,000	50,000	120,000
	Effet 4				650,000	500,000	1,150,000	100,000	600,000	700,000
II	Effet 5				-	-	-	-	-	-
	Effet 6				-	-	-	-	-	-
					650,000	500,000	1,150,000	100,000	600,000	700,000
	Effet 7				1,500,000	1,500,000	3,000,000	1,300,000	16,100,000	17,400,000
III	Effet 8				460,000	300,000	760,000	250,000	550,000	800,000
					1,960,000	1,800,000	3,760,000	1,550,000	16,650,000	18,200,000
Ensemble					3,480,000	2,800,000	6,280,000	1,720,000	17,300,000	19,020,000

Ressources pour l'ensemble des Effets de l'UNDAF des Agences des Nations Unies							
Effets de l'UNDAF	Effets de Programme	Ordinaires	En % du Total des ressources pour l'effet	A Mobiliser	En % du Total des ressources pour l'effet	Total	En % du Total des ressources de l'UNDAF
	Effet 1	4,770,000	38.1%	7,750,000	61.9%	12,520,000	10.9%
I	Effet 2	1,570,000	41.7%	2,195,000	58.3%	3,765,000	3.3%
	Effet 3	800,000	6.8%	11,025,000	93.2%	11,825,000	10.3%
		7,140,000	25.4%	20,970,000	74.6%	28,110,000	24.5%
	Effet 4	3,160,000	44.4%	3,960,000	55.6%	7,120,000	6.2%
II	Effet 5	2,375,000	12.6%	16,515,000	87.4%	18,890,000	16.5%
	Effet 6	800,000	18.8%	3,450,000	81.2%	4,250,000	3.7%
		6,335,000	20.9%	23,925,000	79.1%	30,260,000	26.4%
	Effet 7	5,215,000	10.7%	43,385,000	89.3%	48,600,000	42.3%
III	Effet 8	1,920,000	24.6%	5,875,000	75.4%	7,795,000	6.8%
		7,135,000	12.7%	49,260,000	87.3%	56,395,000	49.1%
Ensemble		20,610,000	18.0%	78,660,000	68.5%	114,765,000	100.0%

